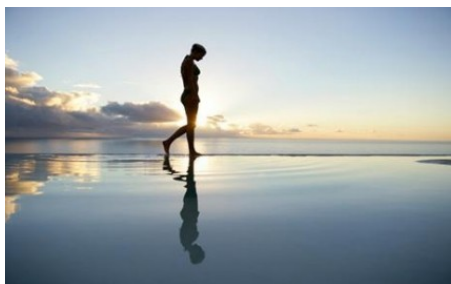




**Absence de moyens garde-côtes,
suppression d'instances du personnel,
abrogation de congés mémoriels ...**

La Direction des Douanes a-t-elle un problème avec l'Outre-mer ?



La Direction générale des Douanes et Droits indirects (D.G.D.D.I.) a un problème structurel avec l'Outre-mer.



Océans Indien et Pacifique (10 millions km²) : 0 bateau, 0 aéronef !

Au niveau de l'exercice des missions, aucun moyen de la Garde-côtes des Douanes (ni bateau, ni aéronef) n'est présent dans les Outre-mer de l'Océan Pacifique et de l'Océan indien.

Ni en Polynésie française, ni en Nouvelle-Calédonie, ni à la Réunion, ni à Mayotte, ni ailleurs ! Alors que la totalité de la zone économique exclusive (Z.E.E.) et du plateau continental, sur lesquels la D.G.D.D.I. a compétence, représentent 10 millions de kilomètres carrés !

Pour répondre aux multiples enjeux, SOLIDAIRES Douanes revendique une dotation de moyens aéronavals douaniers pour chaque espace' ! Il y a urgence à agir dans l'Intérêt général !



Saint-Pierre-et-Miquelon & Wallis-et-Futuna : 0 instance !!

À ce défaut « matériel », s'ajoute un défaut de considération institutionnelle au niveau de 2 collectivités :

- L'archipel Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM) sera intégralement géré par la Martinique, sise à 3600 km !
- L'archipel Wallis-et-Futuna (WF) sera intégralement géré par la Nouvelle-Calédonie, sise à 1870 km !

Le prétexte argué par la D.G.D.D.I. est la loi de transformation de la Fonction publique (LTFP ou « loi Dussopt ») du 6 août 2019.

Certes suite à cette loi de réduction des contre-pouvoirs, les prochaines élections professionnelles Fonction publique de début décembre 2022 (du 1^{er} au 8) vont être le moment choisi pour la fusion de 2 instances :

- le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sera absorbé...
- ... par le Comité technique (CT) qui deviendra alors le Comité social d'administration (CSA).

Néanmoins, nulle part la LTFP ne prévoit la disparition des instances de telle Collectivité ! Car la loi laisse aux administrations le choix de leur cartographie d'instances, et la possibilité de formations spécialisées santé sécurité conditions de travail (FS SSCT).

SOLIDAIRES Douanes revendique a minima une FS pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna !



Polynésie française : les personnels discriminés, étant exclus du vote pour les instances nationales gérant les carrières (C.A.P.N.) !!!

Les agents en Polynésie exercent sous 2 types de statut :
1/ Le statut national via les réussites aux concours nationaux et 2/ le statut CEAPF² permettant un recrutement et une affectation sur le territoire. Tous les agents voteront pour le même CSA Local (CSAL) mais selon leur statut dépendra leur C.A.P., soit en CAPN³ ou CAP CEAPF.

Certes cela n'est pas nouveau. Déjà, lors des précédents scrutins, seuls les agents titulaires du concours national votaient aux CAPN⁴.

Ce qui est nouveau et problématique consiste en la désignation des personnels hors CEAPF sous le vocable « métro », par l'autorité administrative, au niveau national et local ! Cela est inapproprié, des titulaires du concours national affectés en Polynésie française peuvent être originaires :

- du pays (de Polynésie française donc) ;
- d'autres Outre-mer.

SOLIDAIRES Douanes revendique le principe de non-discrimination dans l'administration des douanes et dans tous les territoires de la République française. Les élections professionnelles de décembre 2022 préfigurent un enjeu majeur ! L'effet « colonial » est à proscrire.

1 Voir notre publication *Pour une République égale et fraternelle - Une Douane aéronavale en Outre-mer* Disponible ici : <http://www.solidaires-douanes.org/Guide-effectifs>

2 Corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française, créé par la loi n°66 du 11 juillet 1966

3 C.A.P.N : Commission administrative paritaire nationale.

4 Voir la note DGDDI du bureau A1 n°181432 du 12 juillet 2018 (page 7)



GTA → Journées mémorielles : 0 automaticité du congé !!!!

La dernière attaque est en matière de gestion « directe » du personnel : les journées mémorielles de commémoration de l'esclavage ne seront plus des jours de congé, mais seulement des jours ouvrant droit à autorisation d'absence (AA) !

L'automaticité du congé cède la place à un accord hiérarchique préalable...

L'alibi de cette régression est le déploiement d'un nouvel outil informatique pour gérer les emplois du temps des personnels de la branche opérations commerciales & administration générale (OPCO-AG) : la *Gestion du temps et des absences* (GTA), dans le Système d'information des ressources humaines (SIRHIUS).

GTA ne serait pas paramétré pour tenir compte des « cas particuliers » !

Derrière l'excuse technique et d'une harmonisation des pratiques, la problématique est politique.

GTA est un outil mal configuré, contraignant pour les personnels et encadrants.

SOLIDAIRES Douanes revendique le maintien des droits préexistants et la fin des pratiques managériales « dictatoriales » (cf ci-après).



GTA bis → Management « dictatorial », ignorant trop souvent les remarques de la représentation locale du personnel !!!!

Des acquis sociaux et des usages validés depuis longtemps sont remis en question par certains directeurs, via l'instrument SIRHIUS. Pour rappel ces acquis sociaux peuvent remonter à plusieurs décennies, par exemple lors de la déclinaison de l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

C'est d'autant plus grave que ces remises en cause par certains directeurs s'effectuent contre :

- les décisions de leurs prédécesseurs en instances (dans les Comités techniques paritaires locaux - CTPL),
- les engagements de la directrice générale pris devant la représentation nationale du personnel au printemps 2022⁵.

Cette désobéissance hiérarchique de directeurs locaux par rapport au cadre national va-t-elle être cautionnée par la DG ?

Consciemment ou inconsciemment, ces directeurs ont un comportement de gouverneurs du temps des colonies ! Nous notons que certains d'entre eux vont même, pour appuyer leur contre-réforme, jusqu'à :

- faire culpabiliser les personnels sur le bénéfice de leur régime horaire actuel ;
- interpréter faussement les sondages des personnels ;
- ne pas transcrire sincèrement les interventions de la représentation du personnel dans les comptes rendus des groupes de travail (GT) locaux.

La DG attend-elle des mouvements sociaux au sein de certaines régions ou collectivités ?

SIRHIUS peut techniquement intégrer les acquis sociaux et effectuer le basculement sans difficulté des régimes horaires actuels. La DG l'a confirmé le 25 mai dernier.

Pourquoi ne pas le faire alors ? Surtout pourquoi causer des conflits au sein des bureaux à l'heure où sont proclamées le *bien-être au travail* (BEAT) ou l'amélioration des conditions de vie au travail ?

Des cadres zélés se croiraient-ils tout permis loin de la DG et du respect des lois, du code du travail et des accords en CTPL ?

Au détriment de la vie familiale et professionnelle des personnels...

Missions, institutions, gestion, la « haute » administration douanière multiplie les attaques injustes contre les Outre-mer, membres indissociables de la République !

C'est une honte ! SOLIDAIRES Douanes saisit donc les parlementaires et les exécutifs locaux !

Paris, le lundi 03 octobre 2022

Nota bene :

On rappelle que sont interdits toute distinction ou tout traitement inégal fondés sur :

- l'origine géographique, le nom de famille, le lieu de résidence ;
- l'appartenance ou non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race ;
- la langue parlée (autre que le français) ;
- le sexe ou l'identité de genre ;
- la situation de famille, grossesse ou maternité ;
- l'orientation sexuelle ou les mœurs ;
- l'apparence physique ;
- l'âge ;
- l'état de santé, handicap, perte d'autonomie ;
- les caractéristiques génétiques ;
- la religion, les convictions politiques ou les activités syndicales ;
- la précarité de sa situation économique, la domiciliation bancaire.

5 « l'idée n'est pas de rouvrir le temps de travail en Douanes. On peut dans l'absolu intégrer dans la machine des règles spécifiques [...]. C'est là pour sécuriser et dématérialiser des dispositifs spécifiques. »

Ces préconisations et engagements sont retranscrits dans le *Flash Infos* du Comité technique de réseau (CTR) du 25 mai 2022 : *Ainsi, la bascule technique et informatique dans le module GTA est réalisée dans les services selon une approche « non régressive » par rapport à la situation existante. En pratique, cela consiste à paramétrer localement l'outil pour maintenir les fonctionnements dérogatoires qui nécessitent une concertation approfondie.*

Annexe : tableau des effectifs marins garde-côtes douaniers

Océan	Territoire	Espace maritime	Superficie (km²) *					Navires DGDDI	Effectifs marins DGDDI		
			Eaux intérieures	Mer (eaux territoriales)	ZEE (Zone Economique Exclusive)	Plateau continental	Total				
Atlantique	France métropolitaine	Mer du Nord			536			2	19 (61 Boulogne PGC + 18 Dunkerque BGC)		
		Hexagone / Partie continentale	Manche - Atlantique	15 478	35 773	210 375	0	371 096		8	170 (19 Cherbourg BGC + 10 Granville BSN + 17 Saint-Malo BGC + 63 Brest PGC + 17 Lorient BGC + 11 Saint-Nazaire BSN + 22 La Rochelle BGC + 11 Hendaye BSN)
			Façade Méditerranée		11 055	86 212				10	
		Corse	1 272	10 395		0		2		40 (22 Ajaccio + 18 Bastia)	
	Total France métropolitaine		16 750	57 223	297 123	0	371 096	22	460 soit 1 marin / 807 km²		
	Saint-Pierre-et-Miquelon		Total Saint-Pierre-et-Miquelon	180	3 473	8 734	0	12 387	0	0 soit 0 marin / 12 387 km²	
	Antilles-Guyane	Antilles françaises	Saint-Martin	41	2 412	2 665	0	151 076	1	18 (18 Marigot BGC)	
			Saint-Barthélemy	84					0		0
			Guadeloupe	2 881	6 653	123 483	7 434		3		30 (16 Pointe-à-Pitre BGC + 7 Pointe-à-Pitre BSN + 7 Basse-Terre BSN)
			Martinique	463	4 960				3		30 (15 Fort-de-France BGC + 7 Fort-de-France BSN + 8 Le Marin BSN)
(Sous-total Antilles)			(3 469)	(14 025)	(126 148)	(7 434)	(151 076)		(7)		(78 soit 1 marin / 1 937 km²)
Guyane		2 950	6 810	121 746	69 955	201 461	1	15 (Kourou) soit 1 marin / 13 431 km²			
Total Antilles-Guyane		6 419	20 835	247 894	77 389	352 537	8	93 soit 1 marin / 3 791 km²			
Total Océan atlantique			23 349	81 531	553 751	77 389	736 020	30	553 soit 1 marin / 1 331 km²		
Indien	Mayotte-Îles Éparses-La Réunion	Mayotte	1 120	4 942	63 176	0	69 238	0	0 marin / 69 238 km² Revendication : 2 navires (à Dzaoudzi) → 1 navire 20m pour exercer à Mayotte (lagon) → 1 navire 35m pour exercer aux Îles Éparses		
		Îles Éparses	Îles Glorieuses	0	2 425	43 648		46 073		0	
			Juan de Nova	0	2 253						
			Bassas da India	60	2 411	306 511	0	313 377		0	
			Europa	0	2 142						
			Tromelin	0	1 641	273 762		275 403		0	
	(Sous-total Îles Éparses)	(60)	(10 872)	(623 921)	(0)	(634 853)	(0)	(0 marin / 634 853 km²)			
	La Réunion	28	5 902	311 426	58 121	375 477	0	0 marin / 375 477 km² Revendication : 2 navires (au Port) → 1 patrouilleur → 1 navire de 20 m			
	Total Mayotte-Îles Éparses-La Réunion		1 208	21 716	998 523	58 121	1 079 568	0	0 marin / 1 079 568 km²		
	Terres Australes et Antarctiques françaises (TAAF), hors Îles Éparses	Îles Amsterdam et Saint-Paul	3	4 008	506 688	93 202	510 699	0	0 marin / 2 163 558 km²		
Archipel Crozet		65	9 107	563 747	0	572 919	0				
Îles Kerguelen		5 427	17 567	542 729	421 015	986 738	0				
Terre-Adélie		0	0	0	0	0	0				
Sous-total TAAF		5 495	30 682	1 613 164	514 217	2 163 558	0	0 marin / 2 163 558 km²			
Total Océan indien			6 703	52 398	2 611 687	572 338	3 243 126	0	0 marin / 3 243 126 km²		
Pacifique	Nouvelle-Calédonie	Grande Terre	28 766	37 269				0 marin / 1 440 161 km² Revendication : 2 navires (à Nouméa) → 1 patrouilleur 45m pour projection, en sus du bateau semi-rigide existant			
		Îles Loyauté	7 146	13 872	1 240 601	75 570	1 440 161		0		
		Autres dépendances (archipel Chesterfield, etc)	6 715	30 222							
	Total Nouvelle-Calédonie		42 627	81 363	1 240 601	75 570	1 440 161	0	0 marin / 1 440 161 km²		
	Wallis-et-Futuna	Total Wallis-et-Futuna	189	5 632	256 644	0	262 465	0	0 marin / 262 465 km² Revendication : 1 annexe & des effectifs supplémentaires à Futuna (Leava), en sus du bateau coque open de 6m existant à Wallis (Mata Utu)		
	Polynésie-Française	Îles Marquises	211	23 580				0 marin / 4 787 978 km² Revendication : 2 navires 20m (à Nuku Hiva) Revendication : 2 navires (à Papeete) → 1 patrouilleur 45m → 1 annexe zodiac pour exercer dans la lagune Revendication : 1 navire 20m (à Mangareva)			
		Îles de la Société (Îles sous le vent / du vent)	903	29 708					0		
		Îles Tuamotu	13 178	164 2888	4 541 204	0	4 787 978		0		
		Îles Gambier	425	5 319					0		
		Îles Australes	173	14 631					0		
Total Polynésie-Française		14 890	237 526	4 541 204	0	4 793 620	0	0 marin / 4 793 620 km²			
Île de la Passion (Clipperton)	Total Île de la Passion (Clipperton)	0	1 812	434 619	0	436 431	0	0 marin / 436 431 km²			
Total Océan pacifique			57 706	326 333	6 473 068	75 570	6 932 677	0	0 marin / 6 932 677 km²		
Tous océans			87 758	460 262	9 638 506	725 297	10 911 823	30	553 soit 1 marin / 19 732 km²		

* Source pour les superficies : Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM)

Lexique : BSN : Brigade de Surveillance Nautique (bateaux de 10 et 14 mètres de long) ; BGC : Brigade Garde-Côtes (bateaux de 21 m à 30 mètres de long) ; PGC : Patrouilleur Garde-Côtes (bateaux de plus de 30 mètres de long).

**Absence de moyens garde-côtes,
suppression d'instances du personnel,
abrogation de congés mémoriels ...**



**La Direction des Douanes
a-t-elle un problème
avec l'Outre-mer ?**



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-